

Extrait du site UGTG.org

url : <http://ugtg.org/spip.php?article2283>

Ouvertures du dimanche du centre commercial Destreland : UGTG tÃ© ni

rÃ©zon !

- La Centrale UGTG -

Date de parution : 29 novembre 1999

Date de mise en ligne : vendredi 9 dÃ©cembre 2016

Mis Ã jour le : vendredi 9 dÃ©cembre 2016

UGTG.org

LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE BASSE-TERRE VIENT D  PUNIR LA MAIRIE DE BAIE-MAHAULT, L  ASSOCIATION DES COMMER  ANTS DE DESTRELLAN, LE CENTRE COMMERCIAL DESTRELAND, L  HYPERMARCH   CARREFOUR, MR BRICOLAGE, LIBRAIRIE ANTILLAISE ET DECATHLON DANS LE CADRE DES OUVERTURES DU DIMANCHE.

Sonj   : 1   Episode : Le samedi 13 d  cembre 2014, Le centre commercial Destreland ouvrait d  s 4H30 du matin. En amont, l  UGTG a adress   des courriers au pr  fet, au procureur, au maire de Baie-Mahault. Ce dernier nous r  pondait qu  il n  avait aucune connaissance de cette programmation d  ouverture.

Une mobilisation des syndicats UGTG, FO et Solidaires perturbait alors l  ouverture de Carrefour jusqu   7 heures du matin. Pendant ce temps, une   quipe de 6 inspecteurs du travail proc  daient au relev   des infractions. Ce matin-l  , beaucoup de gendarmes   taient pr  sent en dehors et    l  int  rieur du centre commercial.

A l  issue du constat effectu   par l  inspection du travail, un proc  s-verbal a   t   dress   et transmis au procureur. Une plainte sera   galement d  pos  e par l  UGTG pour travail de nuit ill  gal, ouverture ill  gale et trouble    l  ordre public notamment.

A ce jour, curieusement, aucune poursuite n  a   t   engag  e par le parquet. Et tous nos courriers relatifs    ce dossier,    la direction du travail restent sans r  ponse.

2   Episode : Le 17 d  cembre 2014, l  UGTG demandait au tribunal d  annuler l  arr  t   du maire de Baie-Mahault en date du 24 novembre 2014 autorisant l  ouverture des magasins au profit du centre commercial Destreland pour les 14 et 21 d  cembre 2014.

Le 20 d  cembre 2014, l  UGTG obtenait, devant le tribunal administratif de Basse-Terre, la suspension pour absence de consultation des syndicats, de l  arr  t   du maire de Baie-Mahault (en date du 24 novembre 2014) autorisant l  ouverture du centre commercial le dimanche 21 d  cembre 2014. Le centre commercial restait ferm   le dimanche 21 d  cembre 2014. La proc  dure d  annulation suivait son cours.

3   Episode : Apr  s la fermeture du 21 d  cembre, le centre commercial, l  association des commer  ants, Carrefour, Mr Bricolage, la librairie antillaise et D  cathlon vont d  poser une nouvelle demande au maire pour le 28 d  cembre 2014. Etonnant car tous les prospectus distribu  s depuis le 02 d  cembre annon  aient d  j l  ouverture du 28 d  cembre 2014 alors qu  ils n  avaient aucune autorisation. Tout simplement parce qu  ils avaient d  j d  pass   le quota des 5 ouvertures exceptionnelles. En r  alit  , ils en   taient    plus de 10 ouvertures en 2014 (5 demandes au regard de la loi et le reste en clandestin - les prospectus peuvent en t  moign  s).

Le maire de Baie-Mahault demandait    l  UGTG (par fax le 22 d  cembre    17H27) son avis    « express    » sur cette demande au plus tard pour le 26 d  cembre 2014, encore une fois au m  pris de la loi et en plein no   I. Dans un courrier adress   au maire en date du 26 d  cembre 2014, l  UGTG d  non  ait la manipulation qui allait   tre op  r  e et s  insurgeait contre le non-respect des dispositions l  gales en mati  re de consultation des syndicats.

Malgr   tout, le maire va prendre un arr  t      « express de complaisance    » pour maquiller cette supercherie. Les arr  t  s sont sign  s et publi  s le samedi le 27 d  cembre 2014. Ils autorisent l  ouverture des

commerces. Et bien Ã©videment avec lâEuros"avis favorable des syndicats patronaux.

4Ã©? Episode : LâEuros"UGTG dÃ©cide alors de dÃ©poser un nouveau recours devant le tribunal administratif de Basse-Terre afin dâEuros"obtenir lâEuros"annulation des arrÃ©tÃ©s du 27 dÃ©cembre 2014 qui sont ni plus ni moins que des arrÃ©tÃ©s de complaisance faisant de la mairie un instrument Ã la solde du patronat, contre les droits des travailleurs et des consommateurs. Les requÃªtes seront dÃ©posÃ©es le 26 fÃ©vrier 2015.

RÃ©sultats :

Les audiences pour les deux dossiers :

[-] Annulation des arrÃ©tÃ©s du 24 novembre 2014 pour les ouvertures des 14 et 21 dÃ©cembre 2014 ;

[-] Annulation des arrÃ©tÃ©s du 27 dÃ©cembre 2014 pour les ouvertures du 28 dÃ©cembre 2014.

Ont eu lieu le 03 novembre 2016 et le dÃ©libÃ©rÃ© le 24 novembre 2016.

DÃ©cision du Tribunal :

a) LâEuros"arrÃ©tÃ© du 24 novembre 2014 (pour les ouvertures des 14 et 21 dÃ©cembre 2014) au profit du centre commercial Destreland est annulÃ©.

b) La mairie de Baie-Mahault est condamnÃ©e Ã verser Ã lâEuros"UGTG 1500 euros au titre de lâEuros"article L 761-1 du code de justice administrative.

c) Les arrÃ©tÃ©s du 27 dÃ©cembre 2014 (pour les ouvertures du 28 dÃ©cembre 2014) au profit de lâEuros"association des commerÃ§ants, du centre commercial, de Carrefour, de Mr Bricolage, de la librairie antillaise et de DÃ©cathlon sont annulÃ©s.

d) La mairie de Baie-Mahault, lâEuros"association des commerÃ§ants, le centre commercial, Carrefour, Mr Bricolage, Librairie antillaise et DÃ©cathlon sont condamnÃ©s Ã verser Ã lâEuros"UGTG 250 euros chacun au titre de lâEuros"article L 761-1 du code de justice administrative.

Conclusions : UGTG tÃ© ni REZON.

[-] Tous les arrÃ©tÃ©s des 14, 21 et 28 dÃ©cembre 2014 sont annulÃ©s.

[-] La mairie de Baie-Mahault doit verser Ã lâEuros"UGTG 1750 euros.

[-] LâEuros"association des commerÃ§ants, le centre commercial, Carrefour, Mr Bricolage, Librairie antillaise et DÃ©cathlon doivent verser un montant total de 1500 euros Ã lâEuros"UGTG.

SÃ© vÃ©ritÃ© : En Guadeloupe, la IÃ©gislation sur le travail de nuit et lâEuros"ouverture du dimanche nâEuros"est pas respectÃ©e. CâEuros"est le braconnage au dÃ©triment des intÃ©rÃªts des travailleurs et des consommateurs dans le silence complice des autoritÃ©s. Depuis plusieurs mois, lâEuros"UGTG interpelle la direction du travail sur lâEuros"ouverture de Carrefour 52 dimanches depuis janvier 2016. A ce jour, aucune rÃ©ponse de lâEuros"administration. Le maire de Baie-Mahault, quant Ã elle, dÃ©clare que cela ne relÃ©ve pas de sa

compÃ©tence.

SÃ©critÃ© : En rÃ©alitÃ©, il nâ€™y a ni croissance Ã©conomique, ni amÃ©lioration de la situation de lâ€™emploi, ni amÃ©lioration de la vie des guadeloupÃ©ens. Bien au contraire, câ€™est la destruction des emplois singuliÃ©rement par la fermeture des petits commerces et des magasins. Câ€™est la destruction de la vie de famille. Câ€™est la destruction du lien social par la dÃ©sertification des quartiers. Câ€™est la destruction de la rÃ©glementation du travail, obligeant les salariÃ©s Ã travailler dans la prÃ©caritÃ©, le sous-emploi et la flexibilitÃ©.

Quant au travail de nuit (aprÃ©s 21 heures et jusquâ€™Ã 6 heures du matin), il est exceptionnel et doit Ãªtre justifiÃ© par la nÃ©cessitÃ© dâ€™assurer la continuitÃ© de lâ€™activitÃ© Ã©conomique ou des services dâ€™utilitÃ© sociale.

Nous ne sommes aucunement dans cette situation car le recours au travail de nuit nâ€™est pas inhÃ©rent Ã lâ€™activitÃ© de ces entreprises. Cela veut donc dire quâ€™un travailleur victime dâ€™un accident de la route ne serait pas en accident du travail au regard de la sÃ©curitÃ© sociale. MÃªme en ouvrant boutique Ã 6 heures du matin, le salariÃ© commence Ã 5 heures (travail de nuit) apa Ã « travail Ã lâ€™aube Ã » comme certains le prÃ©tendent sÃ©lannuit.

Il sâ€™agit IÃ dâ€™atteintes graves au droit des travailleurs au nom de la recherche du profit. Il ne sâ€™agit pas non plus de faire bÃ©nÃ©ficier de rÃ©ductions aux clients mais de domestiquer les consommateurs afin de les manipuler pour mieux les dÃ©pouiller.

Toutes ces manÃ©uvres visent Ã :

[-] GÃ©nÃ©raliser le travail du dimanche et le travail de nuit.

[-] DÃ©truire les acquis sociaux afin de maintenir les travailleurs dans la prÃ©caritÃ©, dans la flexibilitÃ©, dans le sous-emploi, les bas salaires et le travail Ã temps partiel imposÃ©.

[-] Transformer le consommateur en un Ãªtre manipulÃ©, tÃ©lÃ©guidÃ©, un conso-zombi.

[-] DÃ©truire les petits commerces de proximitÃ© dans les quartiers engendrant dÃ©serts sociaux, chÃ´mage, prÃ©caritÃ© et dÃ©rives sociales.

E suwtou fÃ© piplis lajan ankÃ© Ã© ankÃ© si do a travayÃ© Ã© konsomatÃ©.

**TRAVAYÃ©E â€™ JENN â€™ RÃ©TRÃ©OTÃ© -
PAOP GWADLOUP !**

ZÃ©EL A RAVÃ©ET VÃ©EWNI MEN APA BON VYANN !

Lapwent, 05.12.2016